

## **SÉANCE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 12 septembre 2011 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Monique Marcheterre, Marcel Dubé, Yves Germain et Jérôme St-Louis,

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 7 :30h.

2011-09-01  
Ordre du  
jour

### **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yves Germain.  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis.  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2011.
- 4) Adoption liste des chèques du mois d'août 2011.
- 5) Adoption liste des comptes à payer au 12 septembre 2011.
- 6) Résolution Fibres optique / vente Vidéo-tron.
- 7) Réaménagement budgétaire.
- 8) Déclaration des dépenses sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord.
- 9) Projet de circuits guidés.
- 10) Sécurité Route 117.
- 11) Fourrière animalière.
- 12) Sculpture « Le Bucheron » - Grand six pieds – Parc Georges-Painchaud
- 13) Correspondance.
- 14) Divers – Sculpture Grand-six-pieds / administration.
- 15) Période de questions.
- 16) Levée de la séance.

Adoptée

2011-09-02  
Procès-verbal

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1er AOÛT 2011**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre  
Et résolu à l'unanimité :  
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2011 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2011-09-03  
Liste des chèques

### **ADOPTION LISTE DES CHÈQUES DU MOIS D'AOÛT 2011**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :  
D'approuver la liste des chèques du mois d'août 2011 soit les chèques numéro C110361 à C1100445.

Adoptée

2011-09-04  
Liste des comptes  
à payer

### **ADOPTION LISTE DES COMPTES À PAYER AU 12 SEPTEMBRE 2011**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre  
Et résolu à l'unanimité :  
D'approuver la liste des comptes à payer au 12 septembre 2011.

Adoptée

2011-09-05

### **VENTE DE FIBRES OPTIQUES À VIDÉOTRON**

**ATTENDU QUE** nous avons signé la convention entre les propriétaires qui stipule que les partenaires peuvent se vendre, se céder, s'échanger ou se louer une ou plusieurs fibres, sans aucune restriction;

**ATTENDU QU'** minimum de 4 fibres excédentaires en copropriété reliant Mont-Laurier à Rivière-Rouge est disponible à la vente;

**ATTENDU QUE** la compagnie Vidéotron a déposé une offre d'achat conforme aux coûts de construction initiale majorée à l'IPC jusqu'en 2010;

**ATTENDU QU'** à la réunion du Comité de gérance du réseau qui a eu lieu le 17 mars 2011 à laquelle à proposition d'achat par Vidéotron a été soumise et acceptée par les partenaires présents;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire qu'une résolution soit passée afin de prendre la décision de vendre les fibres à Vidéotron;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis

Appuyé par le conseiller Marcel Dubé

Et résolu à l'unanimité :

D'accepter de vendre à Vidéotron 4 fibres selon le projet préparé par Me Armand Bolduc, notaire et aux conditions mentionnées audit projet, et à cet effet, d'autoriser Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur-général à signer pour et au nom de la municipalité ladite vente.

Adoptée

2011-09-06

### **RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par le conseiller Yves Germain

Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis

Et résolu à l'unanimité :

D'effectuer le réaménagement budgétaire suivant :

# 02 701 30 141 - ( 2 000.00\$) salaire patinoire

# 02 320 00141 + 2 000.00\$ salaire voirie

# 01 233 12 000 - ( 6 000.00\$) mutation immobilière

# 02 320 00 141 + 6 000.00\$ salaire voirie

Adoptée

2011-09-07

### **DÉCLARATION DES DÉPENSES SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD**

**Considérant que** le Parc linéaire - section de la « Municipalité de Lac-Saguay / MRC d'Antoine Labelle » fait partie de la Route Verte no.2;

**Considérant que** le Ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, finance 1500\$ du kilomètre pour le parc linéaire le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50% des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, doit être assumé par le milieu;

**Considérant que** le Ministère des Transports du Québec exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale;

**Considérant que** sont exclues de la présente déclaration des dépenses :

- les dépenses de tous les travaux financés dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (SISR) par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- les dépenses reliées aux activités hivernales.

#### **En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle

Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre

Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité présentera une *déclaration des dépenses – été «2011» - Parc linéaire le P'tit Train du Nord.*

Adoptée

2011-09-08

**PROJET DE CIRCUITS GUIDÉS**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Et résolu à l'unanimité  
D'appuyer La Société d'Histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides dans sa demande d'aide financière dans le cadre du programme de la Politique nationale de la ruralité pour le projet de circuits guidés.

Adoptée

2011-09-09

**SÉCURITÉ ROUTE 117 – VILLAGE DE LAC-SAGUAY**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Et résolu à l'unanimité  
De demander au Ministère des Transports du Québec d'aménager des infrastructures qui permettraient d'améliorer la sécurité sur la Route 117 dans le périmètre urbain de la municipalité de Lac-Saguay.

Adoptée

2011-09-10

**FOURRIÈRE ANIMALIÈRE**

**Considérant que** les chiens abandonnés et errants constituent un grave problème dans les municipalités;

**Considérant que** certaines municipalités se responsabilisent et travaillent avec les gens sérieux qui tiennent des fourrières et des refuges pour animaux;

**Considérant que** les coûts pour maintenir ce service sont de plus en plus élevés;

**Considérant que** le Gouvernement du Québec s'apprête à légiférer concernant la protection des animaux de compagnie;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre  
Et résolu à l'unanimité :  
Que les municipalités soient consultées sur ce dossier afin d'élaborer une réglementation qui répondrait à un besoin criant et tiendrait compte de la problématique de l'élevage, de la garde et de la disposition des animaux de compagnie et plus particulièrement ceux qui sont abandonnés .

Adoptée

2011-09-11

**SCULPTURES DE MONSIEUR ROGER LANGEVIN –  
« LE BÛCHERON ET LE GRAND SIX PIEDS »**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis

Que la Municipalité de Lac-Saguay paie la somme de \$2 034.55 dollars à Monsieur Roger Langevin pour la restauration de la sculpture du «*Bûcheron* » (anciennement le Grand six pieds) et que la municipalité de Lac-Saguay verse une somme de 2 000.00 \$ dollars par année pendant les (5) cinq prochaines années à M. Roger Langevin pour la réalisation et l'installation du Nouveau « Grand six pieds » au Parc Georges – Painchaud à compter de l'année 2012 représentant une somme totale de 10 000.00\$ dollars.

Une discussion suit la présente résolution appelée principale et avant le vote le conseiller Yves Germain propose l'amendement suivant :

Que la proposition soit scindée en deux volets.

**Volet I** que la municipalité paie la somme de 2 034.55 \$ dollars pour la restauration de la sculpture du « Bûcheron ».

**Volet II** que le versement de la somme de 2 000.00 \$ dollars pour une période de (5) cinq ans représentant une somme totale de \$10 000.00 dollars fasse l'objet d'une plus longue discussion et pour être présentée à une prochaine séance du conseil pour étude et adoption.

La mairesse demande le vote sur cet amendement.

Résultats : 2 pour, 3 contre.

L'amendement est rejeté à la majorité.

2011-09-11  
(suite)

La mairesse demande de revenir voter sur la proposition principale proposée par le conseiller Luc Bélisle, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis.

Que la municipalité de Lac-Saguay paie la somme de 2 034.55 \$ à Monsieur Roger Langevin pour la restauration de la sculpture du « *Bûcheron* » (anciennement le Grand six pieds) et que la municipalité de Lac-Saguay verse une somme de 2 000.00 \$ dollars par année pendant les (5) cinq prochaines années à Monsieur Roger Langevin pour la réalisation et l'installation du Nouveau « Grand six pieds » au Parc Georges-Painchaud à compter de l'année 2012 représentant une somme totale de \$10 000.00 dollars.

La mairesse demande le vote sur la proposition principale.

Résultats : 3 pour, 2 contre.

La résolution est adoptée à la majorité.

\*\* Le conseiller Yves Germain demande à ce qu'on inscrive sa dissidence pour signifier sa désapprobation de payer la somme de 10 000.00\$.

#### **GRAND SIX PIEDS/ADMINISTRATION**

Le conseiller Yves Germain présente un projet de résolution concernant le " Grand six pieds " et remet une copie aux conseillers qui n'en avaient jusqu'à présent pris connaissance et en commence la lecture, où il est demandé à ce que deux conseillers et le directeur général s'abstiennent de participer à la discussion et même de voter, et que les conseillers se retirent de la table du conseil car à l'avis de Yves Germain, il y a un risque potentiel de conflit d'intérêts, sinon apparence de conflit d'intérêts.

Les conseillers, pendant la lecture se retirent de la table (il est 20 h 38). Le conseiller Luc Bélisle quitte la séance (il est 20 h 40). La mairesse constate alors qu'il n'y a plus de quorum et avise l'assemblée que la séance ne peut plus se tenir.

Par courtoisie, la mairesse tient à répondre aux questions des contribuables qui sont encore présents. Les conseillers Yves Germain et Marcel Dubé quittent à leur tour la salle (il est 20 h 50).

La période de question se termine à 20 h 55.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, dir.-général

#### **CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2011-09-03.

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse